

Résolution de l'assemblée
du personnel de l'EP GIMEL ETOY du 19 janvier 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines,
Mme Goritte

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Notre assemblée a pris acte que le Conseil d'Etat a communiqué le 8 décembre 2022 sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023, sans consultation ni négociations avec les organisations du personnel.

Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union syndicale suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Une telle perte salariale est inacceptable pour l'ensemble du personnel. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié-es des classes les plus basses de la grille.

L'Etat a une fortune de plus de 5.4 milliards de francs, accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic et de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

Notre assemblée demande au Conseil d'Etat l'**ouverture immédiate de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel**, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.

=> En solidarité avec les établissements en grève, l'assemblée du personnel de l'EP Gimel Etoy décide de **participer à la journée de mobilisation du 23 janvier, en affichant son mécontentement sur les vitres des bâtiments scolaires et en invitant un maximum de collègues à se rendre à la manifestation du même jour** et de poursuivre cette lutte par une nouvelle journée d'actions, si nécessaire.

Résolution adoptée à l'unanimité par les personnes présentes.



Copies : aux collègues, à la direction et au SSP.

Etoy, le 19 janvier 2023